

Chronique

ASPECTS DES RELATIONS ENTRE LA TOSCANE ET LA PROVENCE : QUELQUES TRAVAUX RECENTS

En dépit d'importantes études, telles la thèse de Yves Renouard sur les compagnies commerciales et bancaires italiennes en rapport avec les papes d'Avignon ou les recherches suscitées par l'important fonds des archives Datini de Prato¹, il reste beaucoup à faire pour la connaissance des relations entre les marchands toscans et la France du Midi au bas Moyen Age. Deux brefs travaux, récemment parus en Italie, en témoignent.

I. — UNE VICTIME PROVENÇALE DE LA FAILLITE DES BUONACCORSI.

Michele Luzzati a consacré un opuscule d'une centaine de pages aux rapports entre les chroniqueurs florentins, Giovanni et Matteo Villani, et la compagnie des Buonaccorsi, une des nombreuses sociétés marchandes et bancaires qui s'effondrent au milieu du XIV^e s.² Reprenant le dossier de cette faillite, il nous révèle l'existence, dans les archives de Florence, des pièces d'un procès intenté en 1357 par Sybille de Cabris, veuve d'Anibal de Moustiers³, victime de l'effondrement de cette compagnie. Elle a été frustrée par le krach de 1.600 florins d'or montant du prix de la vente du *castrum* de Fontayna⁴. Matteo Villani s'était engagé à transférer cette somme de Naples à Avignon. Mais les Buonaccorsi aux abois ont fui Avignon entre temps. En 1357, Sybille porte plainte. Les débiteurs

1. Y. RENOUARD, *Les relations des papes d'Avignon et des compagnies commerciales et bancaires de 1316 à 1378*, Paris, 1942; *Recherches sur les compagnies commerciales et bancaires utilisées par les papes d'Avignon avant le grand schisme*, Paris, 1942. Sur les archives Datini et la Provence, outre la somme de F. MELIS, *Aspetti della vita economica medievale*, Sienna, 1962, les lettres publiées par R. BRUN, *Annales avignonnaises de 1382 à 1410 extraites des archives Datini*, dans *Mémoires de l'Institut historique de Provence*, 1935 à 1938, et l'ouvrage facile de I. ORIGO, *Le marchand de Prato*, Paris, 1959, voir les travaux de C. VILLAIN-GANDOSSI, notamment *Comptes du sel (Libro di ragione e conto di salle) de Francesco di Marco Datini pour sa compagnie d'Avignon, 1376-1379*, Paris, 1969.

2. Michele LUZZATI, *Giovanni Villani e la compagnia dei Buonaccorsi*, Rome, 1971, Bibliotheca Biographica 5, Istituto della Enciclopedia Italiana.

3. La famille de Moustiers, puissante au XI^e s. est fragmentée très tôt en de nombreuses branches dont les Moustiers-Entrevennes dont il est ici question. Les Cabris sont une branche de la famille de Grasse.

4. Selon LUZZATI, p. 86, Fontana-Rosa dans la province d'Avellino.

que l'on a pu retrouver à Florence, parmi lesquels Matteo Villani, commencent par gagner quelques mois en contestant la validité de la procuration du notaire florentin qui représente la plaignante, puis sa qualité de notaire public. Ils trouvent ensuite une nouvelle échappatoire en prétendant que l'obligation contractée par eux l'a été en faveur d'une dame Sybille de Capri, dans les Pouilles et non de cette Sybille provençale dont la réclamation est induite. Le procureur de la dame de Cabris, bon philologue, expose doctement que les accusés errent en raison des mutations qui transforment la *capra* italienne en *cabra* provençale. Pour prouver qu'il n'y a qu'une Sybille et de Cabris, on enquête en Provence dans le courant de 1360, à Entrevennes et dans plusieurs villages du diocèse de Riez. Interrogés sur un Capri qu'ils ignorent, ou sur les chèvres dont le rapport avec l'escroquerie dont est victime Sybille, leur échappe, les témoins répondent les uns avec humour, d'autres avec humeur. Guillaume Carnilhe « interrogé sur ce que pouvait être Capri répond qu'il ne sait si c'est un nom du diable ou de quelqu'un d'autre » et finit, excédé (*ira turbatus*) par ne plus émettre que des borborygmes, ce dont il se justifie vertement : « A demande sottie, réponse inepte ». Et de commenter sans aménité le questionnaire d'enquête : *nam fatue interrogatus est, cum dicatur ubi est positum, quo modo vadit, quo modo est, quando pisso e quando cago*. Quant à Guillaume Basavie, il se souvient d'un certain Matteo Villani, le bien désigné, car on dit en Provence, *vilan es qui fa la vilania*.

Ce texte mériterait d'être édité. Un examen plus attentif de cette enquête montrerait selon M. Luzzati toute l'étendue du décalage qui existe entre l'attitude des marchands italiens et les mentalités des paysans provençaux et de leurs seigneurs.

II. — UN PRODUIT DE L'ORFÈVRENERIE AIXOISE A PISTOIA.

Le musée capitulaire de la cathédrale de Pistoia conserve un bras reliquaire d'argent doré souvent désigné du nom de bras de saint Zenon, bien qu'il fut à l'origine destiné non à la cathédrale de ce nom mais à l'œuvre de Saint-Jacques. Quatre lions supportent une base hexagonale où s'inscrivent en léger relief six écus, quatre aux armes de la famille Tebertelli, un aux armes de la famille des Cancellieri et un aux armes de la cité de Pistoia. Le bras que soutient cette base s'achève par une main bénissante, trois doigts levés. L'index et le médium — jadis aussi un autre doigt — sont ornés d'une bague au chaton en cristal de roche. Le poignet et la couture de la manche sont décorés d'une série de quadrilobes qui sont autant de reliquaires. Une inscription fournit la date, le nom du commanditaire et celui de l'auteur : † *Anno Domini MCCCLXVIII fecit fieri Luquetus de Tebertellis de Pistoia istud brachium ad honorem Dei et beati Jacobi et fuit factum. Aquis per manus magistri Henrici Belandini*.

L'interprétation de ce texte a été longtemps contestée, les commentateurs hésitant entre Aix-la-Chapelle et Aix-en-Provence. Un article richement documenté de Lucia Gai, paru en 1973, a rassemblé un faisceau très convaincant de présomptions en faveur de l'hypothèse provençale⁵.

Les documents des archives communales et de l'œuvre de Saint-Jacques permettent d'identifier le commanditaire, fils de Gherardino de Tebertelli et de sa femme Texia. Par son mariage Luchetto est apparenté à la famille des Tonti qui joue un rôle important dans la vie des compagnies pistoïses établies à Avignon. En 1350, ses beaux-frères Filippo et Lodovico contrôlent le sel de Provence. Les éléments biographiques que l'on peut réunir sur Luccheto montrent qu'entre 1374 et sa mort, survenue avant la fin de l'année 1386, il est fréquemment absent de sa ville où il revient périodiquement. Un document du fonds de l'œuvre de Saint-Jacques en 1383 mentionne explicitement le courrier qui a été envoyé vers lui en Provence. L'inventaire de ses biens établi entre 1387 et 1395 comprend une *chasa posta nel Chastello dit Jeras in Provenza*. Cette maison d'Hyères a été vendue au prix de 3.000 florins.

La présence des armes des Cancellieri incite Lucia Gai à penser que les activités marchandes de Luchetto en Provence pouvaient être en relations avec celles de la compagnie que dirige à Avignon Andrea di Tici, membre de cette famille, de 1367 à 1378.

Il n'y aurait donc rien d'étonnant à ce que ce marchand ait commandé à un orfèvre aixois un reliquaire destiné à une église de Pistoia.

Une enquête conduite dans les archives notariales d'Aix nous a permis de confirmer ces conclusions⁶. Le commanditaire *Iuquetus de Girardinis* est attesté à deux reprises en 1367 et en 1369. La première fois, qualifié d'habitant d'Aix, il prête 120 florins à Refforciat d'Agout, précepteur de la maison des Hospitaliers de Claret. La seconde fois, il est désigné comme procureur pour recouvrer une créance sur un Anglais, originaire du diocèse d'York, qui reste devoir 250 florins à un Aixois⁷. L'orfèvre Henri Blandin, lui aussi désigné comme *habitor* et non *civis* d'Aix, réside dans la capitale de la Provence au moins de 1367, date à laquelle il achète une vigne au quartier de la Torse-Vieille, jusqu'en 1370, année

5. L. GAI, *Note per i rapporti commerciali e artistici di Pistoia con la Provenza nella seconda metà del 300. Il braccio reliquiario di s. Zeno nel tesoro della cattedrale di Pistoia*, dans *Bullettino storico Pistoiese*, t. LXXV, 1973, pp. 1-38.

6. Les résultats en ont été exposés dans un article sous presse dans le *Bullettino storico Pistoiese*, *Les origines du bras reliquaire de saint Zenon : une confirmation*.

7. Arch. dép. du Vaucluse, notaires de Pertuis, Enjoubert 2, 28 mai 1369. Arch. dép. des B.-du-Rh., Aix, 308 E 18, 16 novembre 1367.

où il est chargé par le chapitre de faire une châsse pour abriter les reliques de saint Maximin⁸.

Ce dernier contrat éclaire les conditions d'élaboration du bras reliquaire aujourd'hui à Pistoia. On peut supposer que le prix-fait de l'œuvre commandée par Luchetto de Tebertelli était du même type que celui rédigé le 30 novembre 1370 par les chanoines. Henri Blandin s'engage à faire, en reproduisant scrupuleusement un modèle apporté d'Avignon, un reliquaire d'un poids de cent marcs d'argent, en argent doré. Il promet de n'accepter aucune commande et de n'entreprendre aucun autre travail durant tout le temps où il confectionnera cette châsse qui devra être achevée avant le 24 juin 1371. Il recevra pour sa peine 200 florins, somme qui sera portée à 300 florins s'il fournit lui-même l'or de la dorure. L'ouvrage devra paraître digne d'un roi ou du pape : *quod appareat opus papale seu regale*.

L. Gai, qui lit sur le bras reliquaire une forme *Belandini* rapproche ce nom d'une famille de Pistoia connue depuis le XIII^e siècle et suppose que Luchetto se serait adressé à cet orfèvre parce que son compatriote. Les quelques documents que l'on conserve sur cet artiste orthographient tous son nom Blandini, et il est peu probable que des scribes provençaux aient pu remplacer Bellandini par Blandini. Au demeurant, ce nom de famille est attesté à Trets au XIV^e s. où l'on voit un notaire de ce nom. Henri Blandin n'est pas aixois, mais peut être provençal. Le recours à des modèles empruntés à des ateliers avignonnais ne permet pas de conjecturer son origine à partir du style de la seule œuvre que l'on connaisse de lui.

L'article de L. Gai enrichit notre connaissance de l'orfèvrerie provençale du XIV^e s. Il indique la possibilité d'une recherche conjointe sur les marchands de Pistoia en Provence à partir des sources toscanes, avignonnaises et provençales.

Noël COULET.

8. *Ibid.*, Aix, 308 E 11, fol. 41 v^o ; arch. dép. du Vaucluse, Enjoubert 2, 28 juin 1370, contrat d'embauche par Henri Blandin d'un valet prénommé Laurent — le nom est illisible. *Ibid.*, 30 novembre 1370, prix fait de la chasse de Saint-Maximin. Ces actes sont passés dans la maison d'Henri Blandin à Aix, non autrement localisés.

Cet orfèvre est ignoré du répertoire (très lacunaire pour le XIV^e siècle aixois) dressé par Raymond JOURDAN-BARRY, *Les orfèvres de la généralité d'Aix du XIV^e s. au début du XIX^e s.*, Paris, 1974.